

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CF44

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

Aux alinéas 12 et 14, substituer au montant :

« 200 € »

le montant :

« 2 000 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'alourdir les sanctions relatives aux dépôts hors délais des obligations déclaratives.

Si ce dispositif est intéressant en ce qu'il renforce la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le montant de 200 € (par titulaire de compte omis ou par compte à déclarer) de l'amende paraît dérisoire.

Nous en proposons donc la multiplication par dix.